

Département Saône et Loire – Canton de la Chapelle de Guinchay

**Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS ET ARRETES**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2025**

**Délibération N° 2025.01**

Objet : Subventions pour la restauration du patrimoine

**Délibération N° 2025.02**

Objet : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Délibération N° 2025.03**

Objet : Contrats d'assurance des risques statutaires 2026 - 2029

**Délibération N° 2025.04**

Objet : Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % avant le vote du budget principal 2025

**Le Maire,  
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,  
Julie JUGNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julie Jugnet', written over a faint circular stamp.

-----  
DÉPARTEMENT  
Saône-et-Loire.  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

**Nombre de membres :**  
- afférents au Conseil : 11  
- en exercice : 11  
- présents à la séance : 11

-----  
Séance du 22 janvier 2025  
-----

**Date de la convocation :**  
16 janvier 2025  
**Date d'affichage :**  
16 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 22 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

-----  
**Mise en ligne le**  
27 janvier 2025

**Présents :** BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

**Objet de la délibération :**

**Demande subventions pour la  
restauration du patrimoine**

**Absent et excusé :** /

**Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.**

*Le maire expose les projets en cours notamment les travaux pour la restauration de la grotte.*

*Celui-ci propose de demander une subvention pour financer ce projet.*

*A l'unanimité, le conseil municipal approuve le lancement de ces opérations et autorise le maire à signer tous les documents utiles à ces dossiers.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,  
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,  
Julie JUGNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julie Jugnet', written over a faint circular stamp.

*Certifié exécutoire pour avoir été  
Reçu en Préfecture de S & L à  
Mâcon le  
Et publié affiché ou notifié le  
Le Maire, Michèle DORIN*

-----  
DÉPARTEMENT  
Saône-et-Loire.  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

-----  
Séance du 22 janvier 2025  
-----

**Nombre de membres :**  
- afférents au Conseil : 11  
- en exercice : 11  
- présents à la séance : 11

-----  
**Date de la convocation :**  
16 janvier 2025  
**Date d'affichage :**  
16 janvier 2025  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 22 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

-----  
**Mise en ligne le**  
27 janvier 2025

**Objet de la délibération :**

**Présents :** BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

**Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup>  
janvier 2025**

**Absent et excusé :** /

**Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.**

**Le maire expose le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**Il compte 2 agents contractuels en filière administrative et 1 agent titulaire en filière technique soit 3 agents municipaux.**

**Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire valide le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dont un exemplaire est annexé à la présente.**

**Un exemplaire sera transmis au Centre Départemental de Gestion de Saône et Loire.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,  
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,  
Julie JUGNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julie Jugnet', written over a horizontal line.

*Certifié exécutoire pour avoir été  
Reçu en Préfecture de S & L à  
Mâcon le  
Et publié affiché ou notifié le  
Le Maire, Michèle DORIN*

St Pierre le Vieux, Le 22 janvier 2025



## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

### Filière administrative :

MOUTON Anne-Marie épouse LACOURTABLAISE, Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe, agent contractuel, échelon 10, IB 684, IM 574, temps non complet pour 20 heures

NETO Anne Sophie, épouse OSTLER, Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, agent contractuel, échelon 8, IB 430, IM 385, temps non complet pour 12 heures

### Filière technique :

ROTIVAL Christophe adjoint technique territorial, titulaire  
IB 446, IM 397 temps complet

**Le Maire,  
Michèle DORIN**

*Tél. 03 85 50 41 54*

*Mail. [mairie@saintpierreleieux71.fr](mailto:mairie@saintpierreleieux71.fr)*

*20 route de Matour 71520 SAINT-PIERRE-LE-VIEUX*

-----  
DÉPARTEMENT  
Saône-et-Loire.  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

**Nombre de membres :**  
- afférents au Conseil : 11  
- en exercice : 11  
- présents à la séance : 11

-----  
Séance du 22 janvier 2025  
-----

**Date de la convocation :**  
16 janvier 2025  
**Date d'affichage :**  
16 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 22 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

-----  
**Mise en ligne le**  
27 janvier 2025

**Objet de la délibération :**

**Présents :** BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

**Contrats d'assurance des  
risques statutaires 2026 - 2029**

**Absent et excusé :** /

**Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.**

**Le Maire expose :**

- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;  
Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

*Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

*Décide :*

*La Collectivité de Saint-Pierre-Le-Vieux charge le Centre de gestion :*

- de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.*

*Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :*

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;*
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;*

*Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :*

*Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

*Régime du contrat : capitalisation.*

*La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.*



*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,  
Michèle DORIN**

**La Secrétaire de séance,  
Julie JUGNET**



*Certifié exécutoire pour avoir été  
Reçu en Préfecture de S & L à  
Mâcon le  
Et publié affiché ou notifié le  
Le Maire, Michèle DORIN*

-----  
DÉPARTEMENT  
Saône-et-Loire.  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX**

**Nombre de membres :**  
- afférents au Conseil : 11  
- en exercice : 11  
- présents à la séance : 11

-----  
Séance du 22 janvier 2025  
-----

**Date de la convocation :**  
16 janvier 2025  
**Date d'affichage :**  
16 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 22 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame DORIN Michèle, Maire de la commune.

-----  
**Mise en ligne le**  
27 janvier 2025

**Objet de la délibération :**

**Présents :** BAMET Alain, CLAUDEL Jean-Charles, JUGNET Julie, BELICARD Antoine, CACCIABUE Philippe, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, JENLINSKI-TISSIER Charlène, PRADES Sébastien, SERRA Thierry

**Autorisation dépenses  
d'investissement à hauteur de  
25 % avant vote du budget  
principal 2025**

**Absent et excusé :** /

**Mme JUGNET Julie est nommée secrétaire de séance.**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et au vu de l'article L1612.21 du C.G.C.T. autorise le maire ou son suppléant à payer des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget principal 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter ces crédits au budget communal répartis sur les chapitres suivants :

**- chapitre 20 : 5 000 €**

. compte 203 : 20 000 € x 25 % = 5 000 €

**- chapitre 21 : 617 500 €**

. compte 2116 : 25 000 € x 25 % = 6 250 €

. compte 2131 : 540 000 € x 25 % = 135 000 €

. compte 2135 : 18 000 € x 25 % = 4 500 €

. compte 2152 : 20 000 € x 25 % = 5 000 €

. compte 2158 : 2 500 € x 25 % = 625 €

. compte 2182 : 12 000 € x 25 % = 3 000 €

*Le Maire pourra mandater des dépenses d'investissement  
avant le vote du budget principal de l'exercice 2025.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,  
Michèle DORIN**



**La Secrétaire de séance,  
Julie JUGNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julie Jugnet', written over a horizontal line.

*Certifié exécutoire pour avoir été  
Reçu en Préfecture de S & L à  
Mâcon le  
Et publié affiché ou notifié le  
Le Maire, Michèle DORIN*